



## Compte rendu de la réunion du 13 décembre 2017

**Thèmes du jour : le patrimoine en questions, Parc photovoltaïque du Piboulon**

**Participants :** 9 personnes présentes (Jean-Claude, Muriel, Nicole, Jean, Anne, Nathalie, Alain, André, Thierry)

### Réaménagement urbain

En préambule à la réunion, Anne souhaite évoquer le cas du réaménagement de la place du Tambour d'Arcole à Cadenet. Bien que cette opération ait donné lieu à une large concertation avec les habitants, le projet retenu est extrêmement décevant sur le plan esthétique. Il ne s'intègre absolument pas avec l'identité de la place et ne valorise pas son architecture et son caractère. Il fait de la place un lieu de passage et non un lieu de vie. Il s'agit d'un projet passe partout qui pourrait être proposé n'importe où, indépendamment de l'existant.

Il serait bon de prendre connaissance des modalités de cette opération pour éviter les mêmes erreurs à Mallemort.

Alain fait remarquer que le problème sera différent à Mallemort : la place Raoul Coustet, avec la salle des fêtes et le collège, n'a de toute façon aucun caractère ! Le centre du village a été déplacé de la Grand' rue vers le bas du village sans chercher à recréer un cœur de village.

Jean-Claude rappelle qu'au départ la place Raoul Coustet était la place du marché agricole. Celui-ci a disparu, il ne reste plus qu'un parking.

Pour Thierry il faudrait créer des commerces sur la place Raoul Coustet, éventuellement en utilisant une partie de la salle des fêtes. Il rappelle que les concertations type « réunion de quartier » ne font très majoritairement ressortir que les problèmes de circulation et de parking sans traiter les problèmes de fond ou de long terme. Des méthodes d'animation tout à fait différentes sont nécessaires pour dépasser les sujets de pure proximité et engager des réflexions sur des sujets plus fondamentaux.

*Hors réunion : Anne prendra contact avec l'association Faire Village Ensemble à Cadenet pour un retour d'expérience.*

**Anne propose par ailleurs d'avancer l'horaire de nos réunions à 19h.** La question sera posée sur internet pour valider cette proposition.

## Patrimoine

Contrairement à d'autres villages, la préservation du patrimoine architectural ou naturel n'a jamais été une préoccupation majeure à Mallemort. Le patrimoine communal est peu valorisé, et peu connu des habitants qui ne se le sont pas approprié.

Muriel donne quelques exemples : si Alleins, Eyguières ou Lauris ont su garder leurs lavoirs et leurs fontaines, Mallemort les a détruits pour créer quelques places de parkings supplémentaires (suppression de la fontaine de l'Eglise pour en remettre une autre par la suite, suppression de la fontaine du Paty, suppression des lavoirs sauf celui de l'avenue de la Fontaine). Elle rappelle le combat de mademoiselle Gilbert contre la mairie pour obtenir la reconstruction à l'identique du mur en pierres le long de la montée au cimetière (plutôt que le mur en béton initialement envisagé).

Thierry explique que, contrairement à Eyguières ou Alleins, il n'existe pas à Mallemort d'association qui œuvre pour la connaissance et la préservation du patrimoine historique, architectural ou naturel. (Amis du vieil Alleins, Histoire et archéologie d'Eyguières, Chemins du patrimoine ou Patrimoine et développement à Eyguières).

L'exemple du Piboulon est édifiant. Bien qu'il s'agisse d'un site tout à fait remarquable sur le plan des paysages de la géologie et de la biodiversité, celui-ci n'était absolument pas connu des Mallemortais et personne ne s'est inquiété du projet de Voltalia d'y construire un parc photovoltaïque.

Alain rappelle que depuis les années 1980, Alleins a mis en valeur les rues du vieux village (rénovation des façades, suppressions des réseaux aériens, fleurissement) mais que ceci ne s'est pas fait à Mallemort. Il parle aussi d'une différence de population, plus populaire sur Mallemort et moins sensible à ces aspects.

### **Inventaire du patrimoine :**

La démarche proposée par Muriel s'inspire de l'[inventaire réalisé par le CAUE à Alleins](#). La différence est qu'il s'agirait d'une démarche participative permettant à tous les habitants de contribuer à la réalisation de cet inventaire.

Dans un premier temps il est envisagé d'établir quelques fiches types qui pourront être présentées lors de la fête de printemps ou lors de la journée patrimoine pour initier chez les mallemortais et mallemortaises l'envie d'en établir d'autres.

Quelques thèmes sont choisis en séance pour les premières fiches:

- Les paysages (Anne)
- La tour des remparts (Thierry)
- Les ruisseaux (Jean-Claude + Muriel)
- Les plantes du village (Nathalie)
- Les bornes limites entre Mallemort et Alleins (Muriel + Thierry)
- Sentier de découverte du Piboulon (Thierry + Nathalie + Jean-Claude)

Anne fait remarquer qu'il manque une carte de localisation sur les fiches d'Alleins.

Alain estime que cette démarche pourrait être réalisée avec la mairie.

Pour Thierry il n'y a pas de problème à associer la mairie et le CAUE à cette initiative (comme cela a été fait pour le fleurissement). L'important est que la démarche soit vraiment participative, portée par et pour les habitants, afin qu'ils s'approprient le patrimoine de leur commune.

A propos des ruisseaux et de la Durance Jean signale des dépôts de déchets près du vieux pont de la Durance. Il convient d'en informer la mairie et la police municipale.

## Parc photovoltaïque du Piboulon

Sur la base d'une réunion le 15 janvier 2015 décrivant le Piboulon comme un relief artificiel formé par les déblais issu du creusement du canal EDF, le conseil municipal a donné un avis favorable au projet de parc solaire du Piboulon. A l'occasion de l'enquête publique qui s'est déroulée en octobre dernier, l'association a démontré que cette présentation était fondée sur des éléments erronés et qu'il s'agissait d'une colline parfaitement naturelle particulièrement intéressante sur le plan environnemental et patrimonial.

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a malgré tout donné un avis favorable au projet (voir [article](#)). Le rapport d'enquête contient cependant un certain nombre d'éléments qui fragilisent le projet sur le plan juridique :

- Le rapport décrit de **nombreuses anomalies de procédure** (défaut d'affichage à la mairie, absence d'affichage sur le territoire de la commune, absence d'une partie du dossier électronique,...). Malgré cela, le commissaire a considéré que le déroulement de l'enquête avait été conforme aux prescriptions légales !
- Contrairement à la présentation faite aux élus, qui figure également dans de nombreux passages de l'étude d'impact, **la description du Piboulon par Voltalia a fortement évolué, celui-ci est désormais décrit comme une colline naturelle qui a toujours existé et non comme un vulgaire tas de remblais.**

Ces éléments, officiellement inscrits dans le rapport d'enquête, faciliteront le recours contre le permis de construire au cas où celui-ci serait accordé.

Par ailleurs, certains silences de Voltalia dans les réponses à nos remarques sont particulièrement significatifs. Ainsi **Voltalia ne conteste absolument pas que le site du Piboulon puisse être considéré comme un site naturel dont l'originalité et la grande biodiversité seraient à protéger.** Ce point conforte notre analyse.

Jean-Claude et Thierry ont fait visiter le Piboulon à Hélène Gente qui a effectivement constaté que le site n'avait rien à voir avec la présentation qui avait été faite au conseil municipal. Suite à cette visite un courrier a été envoyé à Mme le Maire pour demander le retrait de la délibération de 2015 donnant un avis favorable au projet.

En attendant la réponse à ce courrier les actions suivantes sont envisagées pour faire connaître et protéger le site du Piboulon :

- Créer un sentier de découverte pour faire découvrir le Piboulon et son intérêt botanique, géologique, paysager,...aux Mallemortais
- Inviter tous les élus à une visite commentée du site
- Inviter les Mallemortais à un pique-nique/découverte du site (proposition de Nicole)
- Informer la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) des agissements de Voltalia
- En cas d'attribution du permis de construire, préparer un recours contre ce projet.

Jean considère que « quel que soit le moyen, c'est l'objectif qui compte »...

Nathalie estime que pour 3000 Euros par hectare et par an la commune n'a aucun intérêt à sacrifier le Piboulon et son écosystème.

Thierry rappelle que le site des Fumades (ancienne décharge, anciennes carrières, terrain TP) serait beaucoup moins impactant pour l'environnement. Il est probable que son aménagement serait techniquement plus contraignant et moins intéressant économiquement. **La question se pose de savoir si la commune doit absolument soutenir un projet privé manifestement très rentable mais détruisant un site majeur du patrimoine communal ou au contraire promouvoir un projet certes moins rentable mais beaucoup plus respectueux l'environnement sur site des Fumades (et pourquoi pas sur ce site un « projet citoyen » associant les habitants de la commune ?).**

Muriel estime que les élus se trouveraient grandis s'ils se montraient capables de reconnaître qu'ils ont fait une erreur en autorisant ce projet sans vérifier les informations données par Voltalia et sans avoir visiter le site.

Alain s'étonne qu'une question sur le Piboulon ait fait l'objet de l'intervention d'un membre de l'opposition lors du dernier conseil municipal, il se demande si cette intervention n'a pas été sollicitée par l'association.

Thierry et Jean-Claude rappellent que l'association est par nature non partisane et qu'elle a pour principe d'intervenir elle-même en direct auprès des élus en charge des dossiers : elle n'a pas besoin d'intermédiaires. Elle se veut particulièrement exemplaire en termes de transparence, tous les sujets évoqués et tous nos comptes rendus de réunions sont donc publics et accessibles sur le site internet de l'association. Il n'y a pas d'omerta et on ne peut donc pas empêcher des élus de l'opposition de s'emparer de sujets figurant sur notre site internet.

*Hors réunion : il convient de rappeler que tous les élus y compris ceux de l'opposition ont voté en faveur du projet du Piboulon sans rien vérifier.*

L'absence quasi systématique de réponse à nos interpellations « formulées en privé » pose cependant problème. Afin d'obtenir des réponses sans être soupçonnés de manœuvre destinée à mettre en valeur l'opposition, l'association pourraient envisager d'adresser directement et officiellement des « questions écrites » au Conseil Municipal. **Une réflexion va être engagée sur le sujet afin que les questions posées reflètent parfaitement les préoccupations des membres de l'association et des participants à nos réunions.**

## **PLU**

Suite au conseil municipal tenu la veille, Thierry signale que la modification du PLU a été lancée par arrêté municipal le 4 décembre. (Voir : [Le PLU est mis en modification](#)). Il semble que le PLU ait été mis en modification dans l'urgence alors que le délai de recours gracieux ne s'achevait que le 11 décembre. Aucune explication n'a été donné à cette précipitation...

Bien que la compétence PLU soit transférée à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est la commune qui instruira les modifications du PLU pour l'année à venir. Les services de la Métropole ne sont pas encore organisés pour prendre en charge cette tâche.

Mallemort le 19 décembre 2017

Thierry

Itinéraire pour aller au Piboulon : sur le chemin de Fontenelle prendre un chemin de terre à droite

